

Paris s'armait donc et se préparait à combattre, lorsqu'un matin, le 14 novembre, fut affichée une proclamation du général Trochu aux citoyens de Paris, à la garde nationale et à l'armée, proclamation mélancolique où le général parlait surtout d'abnégation, de souffrances, conseillait à tous de se serrer autour de la République, et poussait comme un *sursum corda* désespéré : « Élevons nos cœurs, regardons en face les difficultés, cramponnons-nous à toutes les formes de la résistance ; si nous succombons, la Prusse succombera à son tour. » Tel était le résumé de ce long discours attristé, auquel la soirée de ce même jour devait répondre par une nouvelle inattendue et revivifiante.

Ce soir-là, Paris, enthousiasmé, ivre, fougueux, — déshabitué de la victoire, — salua de ses vivats une dépêche de Gambetta à Jules Favre, annonçant que l'armée de la Loire, sous les ordres du général d'Aurelles de Paladines (un inconnu) s'était emparée d'Orléans, le 10 novembre, après une lutte de deux jours. « Nous avons fait plus

d'un millier de prisonniers, et le nombre augmente par la poursuite, » disait la dépêche.

« Mes chers concitoyens, s'écriait Jules Favre en donnant cette nouvelle aux défenseurs de Paris, c'est avec une joie indicible que je porte à votre connaissance la bonne nouvelle que vous allez lire. Grâce à la valeur de nos soldats, la fortune nous revient, votre courage la fixera ; bientôt vous allez donner la main à nos frères des départements, et avec eux délivrer le sol de la patrie.

« Vive la République ! Vive la France ! »

Orléans repris, les âmes y voyaient un présage : où Jeanne d'Arc avait combattu l'Anglais, l'Allemand reculait. La France avait-elle trouvé son grand cœur ? Quelle soirée d'immense ivresse ! Quelles heures d'espoir ! On se répétait avec délire ces deux noms, celui du général, celui de la victoire. Coulmiers ! Chacun espérait, croyait, se sentait affranchi. Coulmiers ! Que ce nom soit célébré qui, parmi tant d'autres noms lugubres, retentit comme un coup de clairon victorieux et fier.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE VIII

RAPPORT

Adressé par M. Thiers, après la rupture des négociations relatives à l'armistice, aux ambassadeurs des quatre grandes puissances (Angleterre, Russie, Autriche et Italie).

Tours, le 9 novembre 1870.

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

Je crois devoir aux quatre grandes puissances qui ont fait ou appuyé la proposition d'un armistice entre la France et la Prusse de rendre un compte fidèle et concis de la grave et délicate négociation dont j'ai consenti à me charger. Avec un sauf-conduit que S. M. l'empereur de Russie et le cabinet britannique ont bien voulu demander pour moi à S. M. le roi de Prusse, j'ai quitté Tours le 28 octobre, et, après avoir franchi la ligne qui sépare les deux armées, je me suis rendu à Orléans et de là à Versailles, accompagné par un officier bavarois dont le général Von der Tann avait eu l'obligeance de me faire accompagner, afin de lever les difficultés que je pouvais rencontrer sur la route. Pendant ce voyage difficile, j'ai pu me convaincre moi-même par mes propres yeux, malheureusement dans une province française, des horreurs de la guerre.

Forcé, par le manque de chevaux, de m'arrêter à Arpajon, la nuit, pendant trois ou quatre heures, j'ai atteint Versailles dimanche matin, 30 octobre. Je n'y suis resté que peu d'instant, car il était bien convenu avec le comte de Bismarck que je n'aurais pas d'entrevue avec lui jusqu'à ce que j'aie pu faire compléter à Paris les pouvoirs nécessairement incomplets que j'avais reçus de la délégation de Tours.

Accompagné d'officiers comme parlementaires qui devaient faciliter mon passage à travers les avant-postes, j'ai traversé la Seine au pont de Sèvres, aujourd'hui coupé, et je suis descendu au ministère des affaires étrangères pour communiquer plus aisément et plus vite avec les membres du gouvernement. La nuit fut employée en délibérations, et, après une résolution prise à l'unanimité, j'ai reçu les pouvoirs nécessaires pour négocier et conclure l'armistice dont l'idée avait été conçue et l'initiative prise par les puissances neutres.

Dans le désir ardent de ne perdre aucun moment dont chaque minute était marquée par l'effusion du sang humain, j'ai traversé de nouveau les avant-postes le lundi soir 31 octobre, et le jour suivant, 1^{er} novembre, à midi, j'entrais en conférence avec le chancelier de la Confédération du Nord.

L'objet de ma mission était parfaitement connu



G. Thiers

du comte de Bismarck, de même que la France avait été avertie des propositions des puissances neutres. Après quelques réserves sur l'intervention des neutres dans cette négociation, réserves que j'ai écoutées sans les admettre, l'objet de ma mission a été exposé et défini par M. le comte de Bismarck et par moi-même avec une précision parfaitement claire : elle avait pour objet de conclure un armistice pour mettre fin à l'effusion de sang entre deux des nations les plus civilisées du monde, et pour permettre à la France de constituer, au moyen d'élections libres, un gouvernement régulier avec lequel il serait possible de traiter dans une forme valable. Cet objet a été clairement indiqué, parce que, dans plusieurs occasions, la diplomatie

prussienne avait prétendu que, dans l'état actuel des affaires en France, on ne savait à qui s'adresser pour entamer des négociations. A ce propos, le comte de Bismarck m'a fait remarquer, sans toutefois insister sur ce point, que quelques débris d'un gouvernement, jusqu'à présent seul gouvernement français reconnu en Europe, étaient en ce moment à Cassel, cherchant à se reconstituer, mais qu'il me faisait cette observation simplement pour préciser nettement la situation diplomatique, et point du tout pour intervenir, à quelque degré que ce soit, dans le gouvernement intérieur de la France.

J'ai à mon tour répondu au comte de Bismarck que nous le comprenions ainsi, ajoutant toutefois que le gouvernement qui venait de précipiter la

France dans les abîmes d'une guerre, décidée avec folie et conduite avec absurdité, avait pour toujours terminé à Sedan sa fatale existence et ne resterait dans la nation française que comme un souvenir honteux et pénible. Sans faire d'objection à ce que je disais, le comte de Bismarck a protesté de nouveau contre toute idée d'intervenir dans nos affaires intérieures; il voulut bien ajouter que ma présence au quartier général prussien et la réception que l'on m'y avait faite étaient une preuve de la sincérité de ce qu'il me disait, puisque, sans s'arrêter à ce qui se faisait à Cassel, le chancelier de la Confédération du Nord était tout prêt à traiter avec l'envoyé extraordinaire de la République française. Après ces observations préliminaires, nous avons fait une première revue sommaire des questions soulevées par la proposition des puissances neutres :

1° Le principe de l'armistice ayant pour objet essentiel d'arrêter l'effusion du sang et de donner à la France les moyens de constituer un gouvernement fondé sur l'expression de la volonté de la nation;

2° La durée de l'armistice en raison des délais nécessaires pour la formation d'une Assemblée souveraine;

3° La liberté des élections pleinement assurée dans les provinces maintenant occupées par les troupes prussiennes;

4° La conduite des armées belligérantes pendant l'interruption des hostilités;

5° Enfin le ravitaillement des forteresses assiégées, et spécialement de Paris, pendant l'armistice.

Sur ces cinq points, et spécialement sur le principe même de l'armistice, le comte de Bismarck ne m'a pas paru avoir des objections insurmontables, et à la fin de cette première conférence, qui a duré au moins quatre heures, je croyais que nous pourrions nous mettre d'accord sur tous les points, et conclure une convention qui serait le premier pas vers un arrangement pacifique, si vivement désiré dans les deux hémisphères.

Les conférences se sont succédé l'une à l'autre, et le plus souvent deux fois par jour, car je désirais ardemment arriver à un résultat qui pût mettre fin au bruit du canon que nous entendions constamment, et dont chaque éclat me faisait craindre de nouvelles dévastations et de nouveaux sacrifices de victimes humaines. Les objections faites et les solutions proposées sur les différents points mentionnés ci-dessus ont été, dans ces conférences, les suivantes :

En ce qui touche le principe de l'armistice, le comte de Bismarck a déclaré qu'il était aussi désireux que les puissances neutres pourraient l'être elles-mêmes de terminer ou du moins de suspendre les hostilités, et qu'il désirait la constitution en France d'un pouvoir avec lequel il pût contracter des engagements tout à la fois valables et durables. Il y avait, en conséquence, accord complet sur ce point essentiel, et toute discussion était superflue.

En ce qui touche la durée de l'armistice, j'ai demandé au chancelier de la Confédération du Nord qu'elle fût fixée à vingt-cinq ou trente jours, vingt-cinq au moins. Douze jours au moins étaient nécessaires, lui ai-je dit, pour permettre aux électeurs de se consulter et de se mettre d'accord sur les choix à faire; un jour de plus pour voter, quatre ou cinq jours de plus pour donner aux candidats élus le temps, dans l'état actuel des routes, de s'assembler dans un lieu déterminé, et enfin huit ou dix jours pour une vérification sommaire des pouvoirs et la constitution de la future Assemblée nationale. Le comte de Bismarck ne contestait pas ces calculs; il faisait seulement remarquer que plus courte serait la durée, moins il serait difficile de conclure l'armistice proposé; il semblait toutefois incliner, comme moi-même, pour une durée de vingt-cinq jours.

Vint ensuite la grave question des élections. Le comte de Bismarck voulut bien m'assurer que, dans les districts occupés par l'armée prussienne, les élections seraient aussi libres qu'elles l'aient jamais été en France. Je le remerciai de cette assurance qui me paraissait suffisante. Si le comte de Bismarck, qui d'abord avait demandé qu'il n'y eût aucune exception à cette liberté des élections, n'avait fait quelques réserves relatives à certaines portions du territoire français le long de notre frontière, et qui, disait-il, étaient allemandes d'origine et de langage, je repris que l'armistice, si on voulait le conduire rapidement selon le désir général, ne devait préjuger aucune des questions qui pouvaient être agitées à l'occasion d'un traité de paix nettement déterminé; que, pour ma part, je refusais en ce moment d'entrer dans aucune discussion de ce genre, et qu'en agissant ainsi, j'obéissais à mes instructions et à mes sentiments personnels.

Le comte de Bismarck répliqua que c'était aussi son opinion qu'aucune de ces questions ne fût touchée, et il me proposa de ne rien insérer sur ce sujet dans le traité d'armistice, de manière à ne rien préjuger sur ce point; que, quoiqu'il ne voulut permettre aucune agitation électorale dans les provinces en question, il ne ferait aucune objection à ce qu'elles fussent représentées dans l'Assemblée nationale par des notables qui seraient désignés comme nous le déciderions, sans aucune intervention de sa part, et qui jouiraient d'une liberté d'opinion aussi complète que tous les autres représentants de France.

Cette question, la plus importante de toutes, étant en bonne voie de solution, nous avons procédé à l'examen de la conduite que devraient tenir les armées belligérantes pendant la suspension des hostilités. Le comte devait en référer aux généraux prussiens assemblés sous la présidence de S. M. le roi; et, tout bien considéré, voici ce qui nous a paru équitable des deux côtés, et en conformité avec les usages adoptés dans tous les cas semblables :

Les armées belligérantes resteraient dans les po-

sitions mêmes occupées le jour de la signature de l'armistice; une ligne réunissant tous les points où elles se seraient arrêtées formerait la ligne de démarcation qu'elles ne pourraient pas franchir, mais dans les limites de laquelle elles pourraient se mouvoir, sans cependant engager aucun acte d'hostilité.

Nous étions, je puis le dire, d'accord sur les divers points de cette négociation difficile, quand la dernière question s'est présentée : à savoir le ravitaillement des forteresses assiégées, et principalement de Paris.

Le comte de Bismarck n'avait soulevé aucune objection fondamentale à ce sujet; il semblait seulement contester l'importance des quantités réclamées (1) aussi bien que la difficulté de les réunir et de les introduire dans Paris (ce qui toutefois nous concernait seuls), et, en ce qui concerne les quantités, je lui avais positivement déclaré qu'elles seraient l'objet d'une discussion amiable et même de concessions importantes de notre part. Cette fois encore, le chancelier de la Confédération du Nord désira en référer aux autorités militaires auxquelles plusieurs autres questions avaient déjà été soumises, et nous convînmes de nous ajourner au jeudi 3 novembre pour la solution définitive de ce point.

Le jeudi 3 novembre, le comte de Bismarck, que j'avais trouvé inquiet et préoccupé, me demanda si j'avais reçu des nouvelles de Paris; je lui répondis que je n'en avais pas depuis lundi soir, jour de mon départ de cette ville. Le comte de Bismarck était dans la même situation; il me tendit alors les rapports des avant-postes, qui parlaient d'une révolution à Paris et d'un nouveau gouvernement. Était-ce là ce Paris dont les nouvelles les plus insignifiantes étaient naguère expédiées avec la rapidité de l'éclair et répandues en quelques minutes dans le monde entier? Pouvait-il avoir été la scène d'une révolution dont pendant trois jours rien n'avait transpiré à ses propres portes?

Profondément affligé par ce phénomène historique, je répliquai au comte de Bismarck que, le désordre eût-il été un moment triomphant à Paris, la tranquillité serait promptement rétablie grâce au profond amour de la population parisienne pour l'ordre, amour qui n'était égalé que par son patriotisme. Toutefois, mes pouvoirs n'étaient plus valables si ces rapports étaient bien fondés. Je fus ainsi obligé de suspendre mes négociations jusqu'à ce que des informations me fussent parvenues.

Ayant obtenu du comte de Bismarck les moyens

(1) Voici, d'après les journaux, quelles étaient ces quantités comme conditions d'un armistice de trente jours.

Il entrerait dans Paris :
34,000 bœufs, — 80,000 moutons, — 8,000 porcs, — 5,000 veaux, — 102,000 livres de viande salée, — 8,000 boîtes de foin et paille, — 200,000 livres de farine, — 3,400 livres de légumes secs, — 400,000 tonnes de charbon, etc. Enfin, pendant ces mêmes trente jours, les Allemands auraient suspendu leurs réquisitions, et se seraient suffi à eux-mêmes, soit par les arrivages d'Allemagne, soit par le paiement intégral des quantités achetées par eux en France.

de correspondre avec Paris, je pus, le même jour jeudi, m'assurer de ce qui s'était passé le lundi, et apprendre que je ne m'étais pas trompé en affirmant que le triomphe du désordre n'avait pu être que momentané.

Le même soir, je me rendis chez le comte de Bismarck, et nous pûmes reprendre et continuer pendant une partie de la nuit la négociation qui avait été interrompue le matin. La question du ravitaillement de la capitale fut vivement débattue entre nous, et, pour ma part, j'ai maintenu fermement que toute demande relative aux quantités pourrait être modifiée après une discussion détaillée. Je pus bientôt m'apercevoir que ce n'était pas une question de détail, mais bien une question fondamentale qui avait été soulevée.

J'ai vainement insisté auprès du comte de Bismarck sur ce grand principe des armistices qui veut que chaque belligérant se trouve, au terme de la suspension des hostilités, dans la même situation qu'au commencement; que de ce principe, fondé en justice et en raison, était dérivé cet usage du ravitaillement des forteresses assiégées et de leur approvisionnement jour par jour de la nourriture d'un jour : autrement, disais-je au comte de Bismarck, un armistice suffirait à amener la reddition de la plus forte forteresse du monde. Aucune réponse ne pouvait être faite, du moins le pensais-je, à cet exposé de principes et d'usages incontestés et incontestables.

Le chancelier de la Confédération du Nord, parlant alors, non en son propre nom, mais au nom des autorités militaires, m'a déclaré que l'armistice était absolument contraire aux intérêts prussiens; que nous donner un mois de répit était nous accorder le temps d'organiser nos armées; qu'introduire dans Paris une certaine quantité de vivres, difficile à déterminer, était donner à cette ville le moyen de prolonger indéfiniment son existence; que de tels avantages ne pourraient nous être accordés sans des équivalents militaires (c'est l'expression même du comte de Bismarck).

Je me hâtai de répliquer que, sans doute, l'armistice pouvait nous apporter quelques avantages matériels, mais que le cabinet prussien devait l'avoir prévu, puisqu'il en avait admis le principe; que, toutefois, avoir calmé le sentiment national, avoir ainsi préparé la paix, en avoir rapproché le terme, avoir par-dessus tout montré une juste déférence aux vœux déclarés de l'Europe, constituait pour la Prusse des avantages tout à fait équivalents aux avantages matériels qu'elle pouvait nous concéder.

Je demandai ensuite au comte de Bismarck quels pouvaient être les équivalents militaires qu'il pouvait nous demander; mais le comte de Bismarck mettait une grande circonspection à ne pas les préciser : il les fit connaître à la fin, mais avec une certaine réserve.

« C'était, disait-il, une position militaire sous Paris. » Et, comme j'insistais davantage : « Un fort, ajouta-t-il, plus d'un peut-être. » J'arrêtai immé-